

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 3347)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT**N ° 1173**

présenté par
Mme Lemoine

à l'amendement n° 1106 (Rect) de Mme Beaudouin-Hubiere

APRÈS L'ARTICLE 46

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.